

TITRE PROFESSIONNEL III

CPN45 – code NSF : 310

Entrepreneur de petite(s) entreprise(s) (308 h)

option DEVELOPPEUR D'ACTIVITE NOUVELLE

Titre professionnel Bac + 2 avec **60 crédits ECTS**

Arrêté du 2 juillet 2012 : publié au JO du 7 août 2012 - titre enregistré sur demande au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP). Habilitation pour 3 ans.



le cnam

Ile de La Réunion

Conservatoire National des Arts et Métiers

18 rue Claude Chappe ■ ZAC 2000 ■ BP 274 ■ 97827 ■ Le Port Cedex
tél. 0262 42 28 37 ■ fax 0262 55 68 27 ■ info@cnam.re ■ www.cnam.re

Document d'information à caractère non contractuel sous réserve de modifications à venir - mis à jour le 26/06/2014.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région
Ile de La Réunion
Université régionale
des métiers de l'artisanat

Formation en partenariat
avec la Chambre des
Métiers et de l'Artisanat de
La Réunion dans le cadre de
l'Université Régionale des
Métiers de l'Artisanat.

2014-2015



Entrepreneur de petites entreprises option développeur d'activités

Acquérir les méthodes et les repères disciplinaires essentiels pour conduire un projet de développement d'activité au sein d'une petite entreprise ou d'une entreprise artisanale.

Objectifs

Ce titre professionnel favorise le transfert des connaissances acquises en compétences directement exploitables sur le terrain. Son originalité est de conjuguer apports de connaissances et mise en application effective dans le cadre de votre projet. Optimiser la concrétisation d'un projet, et suivre un parcours conduisant au TEPE, permet de développer et reconnaître des compétences en alternant temps de formation et temps d'application en situation réelle.

Pour développer une nouvelle activité au sein d'une entreprise ou bien créer une nouvelle entreprise/activité, l'Entrepreneur développe ses compétences dans les quatre fonctions suivantes, chacune étant constituée d'activités clé à maîtriser :

1. Construire une décision et assurer une veille stratégique

- Animer une veille combinée sur les plans juridique, technologique et concurrentiel ;
- Définir, mettre en oeuvre et contrôler la stratégie du projet de création en lien avec sa production, ses services et ses environnements ;
- Construire la structure contractuelle et juridique adaptée au projet, à l'activité et à sa pérennité ;
- Repérer, analyser et traiter les dysfonctionnements en lien avec la stratégie du projet.

2. Concevoir et conduire un projet de création d'entreprise/activités

- Concevoir la mise en oeuvre opérationnelle du projet à partir de la stratégie et des objectifs définis en amont (avant-projet et conception) ;
- Arrêter les choix techniques, économiques et budgétaires adaptés au projet ;
- Mettre en oeuvre, stimuler, coordonner et contrôler le projet ;
- Assurer le développement du projet en vue de sa pérennisation.

3. Manager des ressources et contrôler l'activité

- Définir la communication stratégique du projet et assurer sa présentation auprès des partenaires, financeurs et clients ;
- Gérer les ressources humaines ;
- Contrôler et gérer les flux financiers ;
- Animer l'équipe autour du projet ;
- Etre force de proposition pour positionner un nouveau projet en cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise.



4. Animer des réseaux de partenaires internes et externes

- Respecter et faire respecter les réglementations en vigueur ;
- Construire et entretenir des réseaux pertinents pour le projet et sa pérennité ;
- Animer le développement commercial du projet ;
- Contrôler la qualité des fournisseurs, sous-traitants et experts.

Public et pré-requis

En formation continue.

Artisans, conjoints d'artisans, salariés, auxiliaires familiaux, demandeurs d'emploi, de manière générale des personnes qui ont vocation à diriger ou à encadrer des entreprises préférentiellement de type artisanal ou de petites entreprises.

Chef d'entreprise ou chef de projet ayant à piloter la mise en oeuvre d'une activité nouvelle au sein de l'entreprise (par diversification, développement interne ou externe par essaiage).

En formation par apprentissage.

Toute personne suivant un cursus de formation initiale en apprentissage et justifiant d'un niveau IV.

Le public pris en compte aura un niveau de connaissances générales correspondant à un niveau IV. L'expérience professionnelle et la nature même du projet constitueront des critères importants d'accès à la formation. **L'admission se fait sur dossier de candidature suivi d'un entretien.**

(dossier téléchargeable sur www.cnam.re) cf. Renseignements et inscriptions p. 4

Conditions d'accès

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier du niveau bac ;
- Etre porteur d'un projet de création ou de développement d'une activité nouvelle au sein d'une entreprise ;
- Avoir passer l'entretien de pré-sélection avec succès ;
- VAE (validation des acquis de l'expérience) / VES (infos au centre régional du Cnam)
- Etre inscrit à la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat et/ou au RCS ;
- Pour les demandeurs d'emploi, être inscrit à pôle emploi.

Contenu pédagogique

Retrouvez le contenu de chaque unité d'enseignement sur www.cnam.re

Le parcours de formation représente 44 jours (308h) répartis sur une période d'activité professionnelle de 8 mois, permettant une alternance entre la formation et le développement du projet en situation réelle et articulant :

- 17 jours de face-à-face pédagogique ;
- 27 jours de travail personnel encadré d'application pratique.

Le TEPE est construit autour de 8 unités, dont :

- 1 unité d'activité pour conduire le projet (la bonne pratique pour entreprendre - 23 jours) ;
- 7 unités d'activité pour des acquisitions nécessaires à la réalisation du projet (les bonnes questions pour entreprendre - 21 jours)

calendrier	Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité	☾	👁	@	📄	🗂	💬
de octobre 2014 à avril 2015	La bonne pratique pour entreprendre									
	AGIR Développeur ¹ : comment construire et mener mon projet de développeur d'activité ? En relation directe avec le projet de développement d'activité, ce module permet d'utiliser la méthode AGIR pour favoriser : • l'identification du périmètre du projet ; • le repérage du chemin à parcourir ; • la conduite professionnelle et maîtrisée du projet.	US174M	16	TP	☾	👁		🗂	💬	
	Les bonnes questions pour entreprendre									
	2 modules MODE D'EMPLOI									
	GRH / Management : comment évaluer les compétences nécessaires à mon projet ? ²	US174A	2	cours + TP	☾	👁		🗂	💬	
	Management de projet : comment piloter mon projet ? ²	US174C	2	cours + TP	☾	👁		🗂	💬	
	5 modules REPERES DISCIPLINAIRES									
	Commercial : comment organiser et développer mes ventes ? ²	US1742	2	cours + TP	☾	👁		🗂	💬	
	Gestion : comment positionner le projet dans la dimension économique de l'entreprise ? ²	US1747	2	cours + TP	☾	👁		🗂	💬	
	Management de proximité : comment rendre efficace mon management au quotidien ? ²	US174D	2	cours + TP	☾	👁		🗂	💬	
	Marketing - communication : comment mieux mettre en valeur et communiquer sur les atouts de mon projet, de mon produit, de mon entreprise ? ²	US174E	2	cours + TP	☾	👁		🗂	💬	
	Stratégie d'entreprise : pourquoi et comment l'analyse stratégique peut servir mon projet ? ²	US174F	2	cours + TP	☾	👁		🗂	💬	

☾ : cours du soir en présentiel - ☼ : cours en journée en présentiel - @ : enseignement ouvert à distance - 👁 : regroupements et ressources pédagogiques sur la plateforme Plei@d - 📄 : examen (épreuve sur table) - 🗂 : examen (dossier à rendre) - 💬 : examen (présentation orale)

¹ L'apprentissage est basé sur AGIR, outil informatique simple et opérationnel de conduite de projet, mobilisant deux méthodes : AGIR Projet (gestion de projet) et AGIR Compétences (gestion des compétences). Un expert-projet accompagne le participant sur le déroulé des méthodes AGIR Projet et AGIR Compétences, et évalue le travail réalisé. Le module AGIR Développeur se répartit sur quatre grandes séquences qui jalonnent l'avancement de votre projet :

- **Séquence 1** : formalisation du projet (4 jours)
- **Séquence 2** : gestion du projet (6 jours)
- **Séquence 3** : suivi du projet (9 jours)
- **Séquence 4** : évaluation du projet (4 jours)

² Chacun des modules proposés se déroule de façon identique, alternant deux jours non consécutifs de face-à-face pédagogique et un jour de travail personnel encadré d'application pratique (3 jours - 21h).

- **Jour 1** (en présentiel) : apports de notions et méthodes essentielles en relation avec la question posée, préparation du travail d'application à réaliser pour le jour 3.
- **Jour 2** (en autonomie guidée) : transfert des connaissances acquises dans la réalité du projet à partir d'un travail personnel encadré d'application pratique.
- **Jour 3** (en présentiel) : présentation individuelle des travaux d'application, synthèse du module autour des facteurs clés de succès et des écueils à éviter, remise au participant d'un mémo complet.

Les + de la formation

- ▶ une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- ▶ l'acquisition de savoirs et méthodologies applicables à un véritable projet en situation réelle ;
- ▶ une formation de 6 mois qui débouche sur une certification de niveau Bac+2 ;
- ▶ une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- ▶ une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- ▶ des unités d'enseignement capitalisables à vie !



Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi en journée de 7 heures à raison de 2 ou 3 journées par semaine sur 6 mois.

1. En **formation continue**, les modules suivants se dérouleront à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion de St Pierre ou Ste Clotilde (cf. lieux de formation page 4) :

- les journées d'accompagnement du module US174M et,
- tous les «J2» des 7 autres modules.

Les modules suivants se dérouleront au centre régional du Cnam de La Réunion au Port (cf. lieux de formation page 4) :

- les «J1» et «J3» des 7 modules *les bonnes questions pour entreprendre* ,
- les journées d'apport théorique et méthodologie du module US174M.

2. En **formation initiale**, tous les cours se dérouleront à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion de St Gilles les Hauts (cf. lieux de formation page 4)

Le planning est consultable sur le site www.cnam.re

Examens

Pour chaque module, il y a 2 modalités d'évaluation l'une à l'écrit, l'autre à l'oral.

1. Pour chacun des 2 modules MODE D'EMPLOI (US174A et US174C) :

- écrit : note de synthèse issue de l'outil informatique AGIR (non rédigée) ;
- oral : restitution devant le groupe en jour 3.

2. Pour chacun des 5 modules REPERES DISCIPLINAIRES (US1742, US1747, US174D, US174E et US174F) :

- écrit : note de synthèse de 3 à 4 pages à rédiger ;
- oral : restitution devant le groupe en jour 3. L'esprit qui prévaut à cette évaluation se veut être un élément de mesure des compétences par la mise en action des données de la formation au service du projet. L'évaluation sert à vérifier que l'élève a acquis la capacité d'agir dans des situations diverses (transférabilité) en combinant et en mobilisant de manière pertinente ses ressources (savoir-faire, connaissance, ...) et celles de son environnement (moyens de l'entreprise, équipe, ...) en fonction des objectifs professionnels à atteindre.

3. AGIR Développeur (US174M) :

- écrit : rapport méthodologique (non rédigé, produit de l'application des méthodes AGIR Projet et AGIR Compétences) ;
- oral : restitution devant un jury de valorisation en fin de formation sous la forme d'un exposé de 15 minutes suivi de 10 minutes de questionnements.

Les résultats sont communiqués après la délibération du jury de délivrance et sont consultables en ligne sur www.cnam.re ou directement au centre régional du Port. Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par e-mail.

Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE du **Titre professionnel de niveau III Entrepreneur de petite(s) entreprise(s)**, le titre leur sera délivré s'ils remplissent l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Avoir validé le rapport méthodologique AGIR (partie écrite) : une note strictement inférieure à 8/20 est **éliminatoire** ;
- Avoir validé la présentation du rapport méthodologique AGIR devant le jury de valorisation (partie orale) : une note strictement inférieure à 8/20 est **éliminatoire** ;
- Avoir validé chacun des 7 autres modules en ayant obtenu une moyenne (notes de synthèse écrite + restitution orale) supérieure ou égale à 8/20. Plus d'une note strictement inférieure à 8/20 sur l'ensemble des 7 modules est **éliminatoire**.

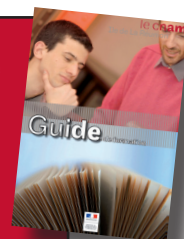
Débouchés

- Direction ou fonction d'encadrement dans une petite entreprise ou une entreprise artisanale.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Pour en savoir plus, consultez notre guide formations sur www.cnam.re et le site Internet du centre national de l'entrepreneuriat www.cne-cnam.fr www.artisanatpourentreprendre.fr



Pièces à fournir

- dossier de candidature (*disponible sur www.cnam.re*)
- un CV détaillé à jour + lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (*téléchargeable sur www.cnam.re*) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- l'attestation d'enregistrement auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et/ou relevé K-bis de moins de 3 mois
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : avant le **30 septembre 2014**
- Entretiens de pré-sélection (admissibilités) : **1ère quinzaine d'octobre 2014**
- Démarrage de la formation : **20 octobre 2014** (non défini)
- Jury de valorisation : **avril-mai 2015** (non défini)

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, téléchargez le dossier de candidature du *Titre Entrepreneur de petite(s) entreprise(s)* sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas admission. **Un entretien de motivation** avec un jury d'admission composé de référents de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et du centre régional du Cnam conditionnera votre sélection. A l'issue de votre sélection définitive, vous devrez procéder à votre inscription auprès du centre régional du Cnam en rapportant au service accueil l'ensemble des pièces décrites ci-contre.

Retournez le dossier de candidature à l'attention de Mr. Christophe D'ANDREA :

Centre régional du Cnam de La Réunion
18, rue Claude Chappe - ZAC 2000
BP 274
97827 LE PORT CEDEX

Pour tout renseignement, contactez le service accueil du centre régional du Cnam :

- ♦ par téléphone au 0262.42.28.37
 - ♦ par mail à : info@cnam.re
 - ♦ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.
- ou le service Formation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion :
- ♦ par téléphone au 0262.21.04.35 / 0262. 96.12.69
 - ♦ par mail à : andre.leocadie@cm-reunion.fr

RÉSILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

**Donnez de l'ambition
à vos talents !**



Lieux de formation

Centre régional du Cnam de
La Réunion – Antenne Centre
national de l'entrepreneuriat de
La Réunion

18, rue Claude Chappe
ZAC 2000
97420 LE PORT
Tel. 0262 42 28 37
Fax : 0262 55 68 27

Chambre de Métiers et de
l'Artisanat – Ile de la Réunion
**URMA Centre de Formation
de Ste Clotilde**

Avenue Stanislas Gimart
97490 SAINTE CLOTILDE
Tel. 0262 29 32 00
Fax : 0262 28 56 66

Chambre de Métiers et de
l'Artisanat – Ile de la Réunion
**URMA Centre de Formation
de Saint Pierre**

65, rue du Père Lafosse
97410 SAINT PIERRE
Tel. 0262 96 12 65
Fax : 0262 35 31 17

Chambre de Métiers et de
l'Artisanat – Ile de la Réunion
**URMA Centre de Formation
de St Gilles-les-Hauts**

1, route de l'Eperon
97435 SAINT GILLES-LES-
HAUTS
Tel. 0262 55 68 55
Fax : 0262 55 61 10

Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re
18, rue Marius et Ary Leblond
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi
et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Flora KERALDY
fkeraldy@cnam.re
1, rue Sully Brunet
permanences de 16h30 à 21h00
du lundi au vendredi